



Mairie de Château-Chalon

PROCES-VERBAL DU LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2022 -18H30

Présents : Philippe GUYOT (à partir de 18h55), René LACROIX, Laurent MACLE, Alain MAIGROT, Jean-Jacques MUTIAUX, Patrick NICOD, Gabrielle RIZZI, Aurélien SALVADORI & Christian VUILLAUME

Étaient excusés : Fabien MALAVAL ; donne procuration à Monsieur René LACROIX

Étaient absents : Olivier CRESPIN & Philippe GUYOT jusqu'à 18h55.

Secrétaire de séance : Monsieur René LACROIX.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 juin 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. Taxe d'aménagement pour l'année 2023

Il convient de procéder au vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2023. Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix par le passé et ce depuis de nombreuses années d'appliquer un taux de 0%. Il propose de maintenir l'absence d'imposition pour l'année 2023. La décision est approuvée à l'unanimité.

III. Régularisation du tarif de l'affouage 2022

Le maire propose de régulariser la situation en votant un tarif à 45 euros pour la campagne d'affouage 2021/2022. La régularisation est approuvée à l'unanimité.

IV. Tarif de l'affouage 2023

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant facturé aux affouagistes à 45 euros pour la campagne 2023. Ce montant est approuvé à l'unanimité.

V. Régularisation du tarif de mise à disposition de l'alambic municipal pour l'année 2021

Le maire propose de régulariser la situation en votant un tarif à 50 euros pour la campagne de distillation 2021/2022. La régularisation est approuvée à l'unanimité.

VI. Tarif de mise à disposition de l'alambic municipal

Monsieur le Maire propose de maintenir pour tarif de mise à disposition de l'alambic communal la somme de 50 euros par journée. Il est rappelé que pour faciliter la gestion de cette mise à disposition, il convient pour les bouilleurs de cru d'effectuer une demande en mairie au préalable avec signature d'une convention de mise à disposition. Le règlement se fera directement auprès du Trésor public de Poligny après réception de l'avis des sommes à payer. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Philippe GUYOT à 18H55.

VII. Délégations de pouvoir au maire dans le cadre de l'article L2122-22

Il est rappelé par le maire que le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire tout ou partie des attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil municipal. Ceci permet de rendre plus souple la gestion de la commune. Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.



Mairie de Château-Chalon

VIII. Nomination d'un conseiller défense

Depuis 2001, chaque commune doit disposer d'un correspondant défense élu du Conseil municipal. Ce dernier a pour vocation principal un devoir d'information des administrés sur la défense, le parcours citoyenneté et la mémoire. Il est aussi le correspondant du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture. Une demi-journée de formation est prévue courant octobre pour ce conseiller. Monsieur Laurent Macle propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

IX. Nomination d'une personne référente en matière d'incendie et de secours

Monsieur Vuillaume rapporte qu'une loi du 25 novembre 2021 oblige les communes à désigner un référent en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil municipal. Ce dernier aura pour charge la mise en place et les réévaluations régulières du plan de sauvegarde. Il sera aussi le correspondant de la commune auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours. La candidature de Monsieur Alain Maigrot, premier adjoint, est validée à l'unanimité.

X. Nomination d'un référent communal pour l'Établissement Public et de Gestion des Eaux (EPAGE)

Le 5 juillet 2022 a été mis en place un syndicat de rivière compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) : l'EPAGE Seille et Affluents. Ce dernier regroupe douze communautés de communes et d'agglomération incluses dans le bassin versant. La commune doit procéder à l'identification d'un référent. Monsieur René Lacroix, deuxième adjoint propose sa candidature, approuvée à l'unanimité.

XI. Économie d'énergie : réduction envisagée de l'éclairage public

Il est rappelé par Monsieur Vuillaume que dans le contexte actuel, la commune ne peut s'abstenir de prendre en compte la nécessité de participer à l'effort demandé aux collectivités en matière d'économie d'énergie. Après un débat au sein du bureau, il est proposé de supprimer l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin. Ce geste permettrait des économies d'environ 30 % pour la période hivernale et aurait valeur d'exemple. Il est rappelé que la majorité des communes réduisent à l'heure actuelle l'éclairage public. Le débat est ouvert.

Monsieur Salvadori rappelle que les rues du village sont très sombres tandis que des voix interpellent l'assemblée sur le montant réel qui pourrait être économisé par une telle mesure. Monsieur Salvadori présente aux conseillers une solution alternative en mettant en place un éclairage par LED qui permettrait de substantielles économies. Le coût est d'environ de 180 euros HT par lampadaire auquel il convient de rajouter le coût de la pose ce qui se rapproche d'une enveloppe globale de 15 000 euros (47 lampadaires sur le territoire communal). Chaque pavé de LED installé revêt une durée d'éclairage de 80 000 heures. Madame Rizzi trouve cette solution préférable à l'extinction complète de l'éclairage public. Monsieur Macle s'interroge sur l'aspect esthétique des pavés de LED tandis que Monsieur Salvadori précise que le pavé de LED est posé à l'identique des ampoules actuelles et permet en plus de gagner en intensité d'éclairage tout en baissant la consommation.

Eu égard au débat en cours, Monsieur le Maire propose d'ajourner au prochain conseil cette décision. Durant cette prochaine séance des devis seront présentés et il sera fait le choix de réaliser ces travaux ou non en 2023. En attendant, un essai sera réalisé sur un lampadaire pour voir le rendu de l'éclairage par LED, deux coloris étant possibles. Il est rappelé que l'État va axer ses subventionnements sur des points comme celui-ci permettant de réduire la consommation d'énergie dans l'année à venir ce qui pourrait profiter à cet investissement.

Enfin, la question est posée par Monsieur Macle concernant les illuminations de Noël. Il est rappelé que toutes les décorations lumineuses de la commune sont en LED et par conséquent consomment relativement peu d'énergie, elles seront donc maintenues.

XII. Mise en place d'une commission élargie « voirie »

Monsieur le Maire propose suite à l'assemblée générale communale qui a rassemblé une soixantaine d'habitants de mettre en place une commission élargie en matière de voirie. Pour être exact une commission extra-municipale. Cette commission se composerait d'élus sous la présidence de l'adjoint en charge de la voirie complétée par deux ou trois



Mairie de Château-Chalon

personnes extérieures souhaitant apporter une contribution constructive sur ce sujet particulièrement délicat en période estivale. La commission devra donc réfléchir à la vitesse dans la traversée du village, au problème du stationnement dans les rues, au sens de circulation, à l'aménagement des parkings, à la signalétique... Le but étant de faire des propositions d'amélioration qui seront validées par le Conseil municipal et rendues applicables l'an prochain. Le directeur des services techniques de la ville de Lons-le-Saunier accepterait de participer à cette commission.

Philippe Guyot, Gabrielle Rizzi, Christian Vuillaume, Aurélien Salvadori, René Lacroix se portent volontaires pour faire partie de cette commission. La municipalité attend donc des volontaires au sein de la commune. Trois ou quatre seront retenus. La première commission se réunira courant octobre. Le pouvoir est donné au bureau pour coopter les personnes devant faire partie la commission.

XIII. Mise en place d'une commission élargie « gestion des déchets »

Suite à une première expérience consistant à réduire le nombre de poubelles au sein de la commune, et après avoir pris l'attache de la directrice du SICTOM très intéressée par la question, le maire propose de poursuivre la réflexion autour de cette thématique des déchets laissés par les visiteurs du lieu. Une commission ouverte à quelques habitants volontaires sera créée pour tenter de trouver des solutions cohérentes et innovantes. Elle sera présidée par Monsieur Maigrot. Philippe Guyot, Christian Vuillaume, Fabien Malaval & Olivier Crespin seront les élus participants à cette commission.

XIV. Mise en place d'une commission urbanisme

Notre ZPPAUP qui fixe actuellement la réglementation en matière d'urbanisme sur notre commune et ce depuis 2005 nécessite une révision afin de s'adapter aux nouvelles contraintes et aux nouveaux matériaux sur le marché. Le conseil municipal décide d'engager cette démarche en organisant une concertation au sein de la commission urbanisme laquelle s'ouvrira à des personnes non élues ce travail nécessitant de faire appel à des compétences extérieures à notre collectivité.

Monsieur René Lacroix, adjoint à l'urbanisme, précise quelques points. La réglementation a dix-sept ans. Quand la commune était suivie par le précédent architecte des bâtiments de France (ABF), la municipalité avait déjà pointé des problèmes dans l'application de notre ZPPAUP aujourd'hui SPR et souhaitait des modifications ponctuelles en fonction de ces constats. L'ancien ABF y était opposé c'était soit une révision totale soit rien.

Depuis, nous avons un nouvel ABF qui serait favorable pour soumettre à la Direction des Affaires Culturelles un document de propositions limitées dans le cadre de cette procédure. Monsieur Lacroix précise que le zonage ne sera pas touché. Monsieur Reichardt ancien rédacteur de notre ZPPAUP se propose de participer bénévolement à cette commission et la participation de deux ou trois autres personnes est souhaitée.

Le maire expose la méthodologie qui devra être appliquée à savoir identifier les problèmes en reprenant le cahier des charges puis formuler clairement les problèmes rencontrés. Ensuite, il conviendra de chercher des solutions et de les hiérarchiser. Nos propositions seront soumises ensuite à l'ABF et aux services de la DRAC. Le but étant de parvenir à des résultats dans un délai d'une année. Monsieur Lacroix présidera la commission qui, pour les élus, se composera de messieurs Nicod, Vuillaume & Macle.

XV. Information sur le recensement de la population

Il est rappelé par Monsieur le Maire que recensement de la population communale se déroulera en janvier et février 2023. C'est en quelque sorte une pyramide à trois étages composée d'un élu en l'occurrence Monsieur Nicod et du maire, d'un coordonnateur communal à savoir le secrétaire général de Mairie et enfin d'un agent recenseur. Le choix de ce dernier sera validé lors du prochain conseil.



Mairie de Château-Chalon

XVI. *Changement de date de la fête patronale*

Le saint patron attaché à l'église de la commune reste Saint Pierre normalement célébré en juin. Pour des raisons de travaux agricoles, la fête patronale fut autrefois renvoyée au premier dimanche de septembre à l'époque moins lourde en activité. Aujourd'hui les contraintes liées à la viticulture nous conduiraient à proposer un retour à une fête concordante avec le saint patron. L'assemblée décide à l'unanimité de choisir le dernier weekend du mois de juin pour organiser la fête patronale du village.

XVII. *Demande de subvention des Amis de Château-Chalon*

L'association des Amis de Château-Chalon célèbre cette année ses 50 ans d'activités au sein de notre commune. Depuis de très nombreuses années la commune facilite et accompagne les animations proposées et entretient avec le foyer rural des relations constructives. A l'occasion de ce cinquantenaire l'association sollicite une subvention pour une journée de retrouvailles programmées le 1^{er} octobre prochain à Domblans et pour la publication d'une plaquette relatant ces 50 années qui ont participé à la mutation du village. L'association dénombre déjà plus de 200 inscrits. Monsieur le Maire précise qu'il semble naturel que la commune apporte sa contribution à cette manifestation en participant à la publication de la plaquette album qui marquera ce volet souvenir. L'assemblée à l'unanimité décide de contribuer à 80% au financement du coût de réalisation de cette plaquette dans la limite de 900 euros.

Questions diverses

- **Modélisation en 3D du quartier abbatial** : Monsieur Lacroix a proposé l'organisation d'une conférence à ce sujet. Ce projet est déjà avancé avec notamment l'archéologue Sébastien Bully du CNRS et le doctorant Baptiste Brasleret qui présenteront notamment une reconstitution en dessins lors de cet événement qui permettra d'inclure la population dans ce projet communal ambitieux. Les dates du 18 ou 25 novembre sont proposées.
- **Conférence sur Saint Vernier en janvier** : Une conférence sur Saint Vernier et les confréries sera organisée au mois de janvier avec Monsieur Roger Gibey.
- **Point sur l'eau** : des problèmes de chloration persistent au niveau de la station de traitement ainsi qu'une fuite relativement importante le long de la RD5 (Veolia doit intervenir). La question du changement de la conduite d'eau le long de la RD5 se pose pour 2023. L'assemblée est plutôt favorable à prendre en charge ce chantier. Concernant la station d'eau, Menétrou-le-Vignoble a lancé un marché pour sa gestion (réunion en attente).
- **Budget communal** : seul 25% de l'investissement est réalisé à ce jour en raison du report des travaux du toit de l'église Saint-Pierre qui devrait commencer en septembre.
- **Financement du SDIS** : Après de nombreux débats en commission et au sein du conseil communautaire La communauté de Communes Bresse Haute Seille a fait le choix de conserver la compétence SDIS qui consiste à verser notre contribution à ce service par le biais de la communauté de communes et non directement au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Notre contribution actuelle à ce service étant nettement supérieure à la moyenne des communes voisines l'augmentation sera relativement faible
- **Opération Grand Site de France** : comme évoqué lors du précédent conseil municipal l'OGS « *Vignoble et Reculées* » est toujours en dormance. Lors de la visite de Monsieur le préfet, le maire a fait part du désir de notre commune d'abandonner ce projet qui va perdre encore une année supplémentaire en attendant les résultats de l'étude de fréquentation d'un coût élevé (50 000 euros). Monsieur le préfet doit donner un calendrier plus précis après consultation des services du Ministère.
Par ailleurs, le conseil municipal est peu favorable à continuer à attendre des résultats hypothétiques et il conviendrait de reprendre la main sur des dispositifs tels que les parkings car aucune évolution ne s'est présentée en cinq années. Le Conseil va en ce sens et René Lacroix précise que nous ne pouvons pas prendre



Mairie de Château-Chalon

de retard supplémentaire notamment sur l'aménagement des parkings. Il convient de recontacter le CAUE pour une esquisse puis lancer les démarches.

Concernant l'achat du champ, nécessaire à la création du parking, Messieurs Lacroix et Guyot prennent en charge le dossier tandis que le maire s'abstient sur ce point.

- **La Cité des Vins du Jura** : Château Chalon accueillera le 19 octobre prochain le Comité de Pilotage du projet *Cité des vins*.
- **Point d'actualité sur notre forêt** : les coupes en cours d'exploitation sont déjà bien avancées. 30 000 euros de bois façonnés a été vendus auquel il convient d'enlever les frais. Concernant les parcelles plantées : une estimation sera faite sur l'état de reprise. L'ONF ne prend pas en charge le changement de pied en cas de canicule. Concernant l'affouage, dix affouagistes sont inscrits pour cet hiver.
- **Organisation de la cérémonie, de l'apéritif et du repas du 11 novembre 2022** : la réservation du restaurant est faite. Fabien Malaval doit gérer ce dossier avec la Maire pour pouvoir confirmer le nombre de participants. Pour ce qui est de la cérémonie 11h il convient de voir avec Fabien. L'apéritif sera proposé dans le Foyer à l'étage.
- **Appartement de Madame Tournier** : la commune lui avait fait part du changement de chauffage au moment de la prise de bail. L'entreprise Salin est venue dernièrement. L'étude avait été faite pour la mise en place d'un chauffage aux pellets ce qui au vu de la conjoncture n'est plus pertinent. Un changement de la chaudière ne devrait pas changer grand-chose, on pourrait éventuellement mettre un système de chauffage qui devrait être posé au sol dans la cour où se situe la fromagerie. Le coût se situerait entre 15 000 et 20 000 euros sachant que des aides pour l'enlèvement des chaudières au fioul existent. Aurélien Salvadori prend en charge ce avec Alain Maigrot.
- **Problème avec Madame et Monsieur Cherin** : ces derniers considèrent que la partie entre leur maison et la rigole a été détériorée lors de l'intervention d'ENEDIS. Sous réserve de vérification, cette partie serait communal. Un courrier de réponse sera fait aux intéressés.
- **Arbres de la Rochette** : les deux arbres du belvédère de la Rochette nécessitent d'être coupés pour des raisons de sécurité. Gabrielle Rizzi propose de laisser un minimum de deux mètres de troncs sachant qu'il est compliqué de replanter des arbres à cet endroit car on se situe sur des caves. Philippe Guyot met en avant des raisons de sécurité. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la coupe totale des deux arbres. L'accord est donné ; Madame Rizzi vote contre et Monsieur Mutiaux s'abstient. Philippe Guyot va prendre attache avec Denis Dubois des services de l'ONF et les établissements Paulin qui avait réalisé des devis.
- **Parking du centre** : Madame Benoit-Lizon a fait une allée en gravier sur le domaine public malgré une réponse négative de la municipalité. Un nouveau courrier lui sera adressé.
- **Lampadaire devant initialement être installé sur le parking de la Roche** : suite à l'abandon de ce projet d'éclairage, il convient de trouver un autre lieu d'installation.
- **Monsieur Barronat, locataire de la commune ne peut plus utiliser le hall de l'immeuble à cause de la nouvelle salle communale**. Le grenier fait bien partie du bail qui aujourd'hui n'est plus utilisable car il est isolé en laine de verre. Un plancher sur la laine de verre sera posé mais pas sur l'ensemble de la surface : 20m carré environ.
- **Concernant le bois qui se trouve au hangar** : les 15 stères seront divisés pour les trois personnes intéressées et pour un tarif de 7,50 euros le stère.
- **Rigole de 18 mètres de long – rue de la Fontenette** : il faut qu'elle soit suffisamment incurvée pour que l'eau ne pénètre pas chez Martine et Bruno. Ces derniers proposent de fournir les pavés et s'engagent à payer la



Mairie de Château-Chalon

moitié des travaux. Il restera à la charge de la commune un montant d'environ 2000 euros. Le Conseil est d'accord.

- **Poubelle du Moulin dessous** : Michel Macle va chercher les poubelles au Moulin dessous et ce depuis le mandat de Jean Macle car le chemin ne permet pas le passage du camion poubelles. La commune considère que ce n'est pas à lui d'y aller. Il sera demandé au résident en question de s'en occuper.
- **Tarif de refacturation des frais de chauffage de la nouvelle salle communale** : mise en place d'un forfait de 10 euros par jour.
- **Panneaux d'affichage victimes des intempéries** : un système de protection sur les affiches sera étudié, pose d'une vitrine.
- **Problème de l'absence de lumière à la grange Hugonnet** : le coût d'installation de l'électricité serait de 3000 euros car il faut poser un compteur. Une autre solution sera recherchée.
- **Monsieur Jean-Louis SURET souhaite faire don à la commune de deux pierres tombales de deux anciennes abbesses de notre cité**. Le don serait assorti de conditions dont la pose dans l'église. Monsieur Lacroix va prendre attache avec les services de la DRAC concernant ce dossier.

Fin de la séance à 21h25

